



La carte et le territoire

Dès sa création en 2004 l'Association Païolive a estimé qu'il existait un ensemble cohérent, géologique, écologique et culturel dont le «Bois de Païolive» n'était qu'une partie. C'est l'affleurement des couches géologiques du Jurassique supérieur et du Berriasien, formant un ensemble de calcaires massifs bien délimités, horizontalement par des failles et des reliefs, verticalement par des couches de marnes tendres, qui a permis de dessiner les contours de sa carte. Il y a deux confirmations de la pertinence de ce tracé : au plan écologique et au plan culturel.

Au plan écologique par une présence d'espèces patrimoniales indicatrices dont la Cétoine Bleue, considérée comme une espèce bio-indicatrice de la zone de Païolive et des Gras, ce qui a conduit à ajouter

les parties situées entre la Beauce et la Ligne à ce que l'Association Païolive appelle désormais un éco-complexe. Le massif karstique est en effet un assemblage de cinq écosystèmes (représenté au verso) : forêt, garrigues, milieux aquatiques, milieux souterrains et milieux rupestres (falaises et rochers). Il a été reconnu comme un pic de biodiversité dans le hotspot du Bassin méditerranéen.

Ainsi définie, cette zone de Gras s'étend de Montréal au nord jusqu'à Saint-Brès au sud. On distingue, sur la carte, deux zones reliées par un « isthme » dans la plaine de Banne. La Ligne délimite le nord, l'Ardèche délimite le nord-est ; à l'ouest la D 104 puis la D 104a longeant la faille de Païolive bien connue séparent le plateau calcaire des Gras des contreforts de grès avec au centre les gorges du Chassezac et le Bois de Païolive proprement dit.

Au plan culturel car cet ensemble naturel a aussi une histoire, et une préhistoire, communes. Les premières traces d'occupation humaine remontent à 80 000 ans. Plus récemment au Néolithique final (vers deux à trois mille ans av. J.-C), ont été dressés de nombreux dolmens, dont plus de 650 sont cartographiées. Mais pendant l'Antiquité, le Moyen-Age et le début des Temps modernes le peuplement y a été très faible. La situation change vers 1750 avec l'apparition de cultures spéculatives (soie, vigne) qui poussera à une conquête des Gras, nous laissant aujourd'hui des paysages fossiles remarquables par leurs murets, clapas, capitelles, aménagements hydrauliques..

Un territoire ?

Cet ensemble d'environ 15300 hectares présente une forte unité naturelle et historique. Mais sa situation politique et administrative qui superpose aujourd'hui de nombreuses couches est aujourd'hui fort complexe, ce qui ne facilite pas sa protection.

Il est en effet situé sur :

Deux régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie.

Deux départements : Ardèche et Gard

Cinq communautés de communes

Vingt-cinq communes.

Sans compter trois EPT de Bassins, les Syndicats et statuts divers ...

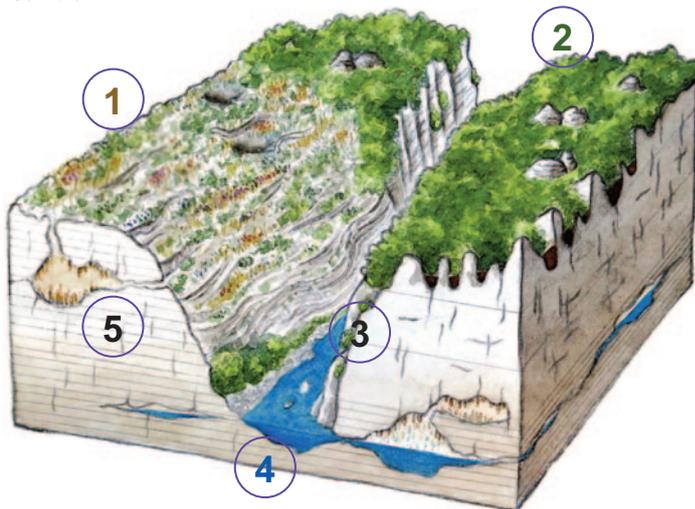
Souvent les visiteurs demandent quels statuts de protection existent et sont étonnés d'apprendre qu'il n'en existe pas. Il y a certes trois sites Natura 2000 (B4, B5 et B24), une adhésion de quatre communes au Parc National des Cévennes et 12 hectares protégés réellement sur les Gras de Naves. Mais aucune de ces procédures n'a été en mesure de freiner un processus de dégradation en cours depuis environ trois décennies dû principalement, comme ailleurs en France, à :

- Des pollutions, surtout d'origine agricole, mais aussi la pollution lumineuse.

- Une urbanisation anarchique qui a conduit à un mitage et à une consommation d'espaces naturels ou agricoles extravagante.

Et plus spécifiquement sur la zone de Païolive, un tourisme de masse sans freins avec un développement incontrôlé d'activités dites "de pleine nature".

La situation actuelle de ce territoire est devenue très préoccupante et en de nombreux secteurs le moment où une protection serait envisageable est déjà passé : il faut alors envisager une remise en état avant de penser à une protection. Et rapidement définir, puis appliquer, des règles nouvelles qui empêcheront la dégradation irréversible de cet ensemble.



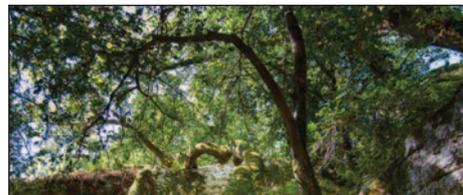
Communauté de Communes Hectares sur l'éco-complexe	Commune	Hectares sur l'éco-complexe
Cèze Cévennes (1014 ha)	St-Sauveur-de-Cruzières (07460)	133
	Courry (30500)	510
	Gagnières (30500)	2
	St-Brès (30500)	368
Beaume-Drobie (3087 ha)	Chandolas (07230)	997
	Joyeuse (07230)	630
	Lablachère (07230)	1020
	Rosières (07230)	371
	St-Genest-de-Beauzon (07230)	68
Gorges de l'Ardèche (3365 ha)	Chauzon (07120)	13
	Grospierres (07120)	190
	Labeaume (07120)	1703
	Ruoms (07120)	160
	St-Alban-Auriolles	1299
Pays des Vans en Cévennes (7649 ha)	Assions (les) (07140)	621
	Banne (07460)	1474
	Beaulieu (07460)	569
	Berrias-et-Casteljau (07460)	1466
	Chambonas (07140)	71
	Gravières (07140)	39
	St-André-de-Cruzières (07460)	1446
	St-Paul-le-Jeune (07460)	809
Vans (les) (07140)	1153	
Val de Ligne (214 ha)	Laurac-en-Vivarais (07110)	183
	Montréal (07110)	31
	Total superficie (hectares)	15328

1



Guarrigues et pelouses

2



Boisements de Chênes

3



Milieux rupestres

4



Milieux aquatiques

5



Milieux souterrains